



Synthèses de connaissances sur le **genre** et les systèmes **ESEC**



Synthèse 2, n° 2

Équité entre les genres en Guinée : Comment les normes sociales touchent l'enregistrement des faits d'état civil des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest

Photo : Dominic Chavez / Banque mondiale

MESSAGES CLÉS

- **Des données de haute qualité du système d'enregistrement et des statistiques de l'état civil (ESEC) sont essentielles pour les femmes.** Les données de l'ESEC permettent de relever et de traiter les inégalités qui empêchent les femmes et les filles d'accéder à des services et de bénéficier de droits civils.
- **Des systèmes ESEC inefficaces privent bon nombre de femmes de leurs droits civils et politiques.** Comme les systèmes d'état civil ne fonctionnent pas de façon efficace en Guinée, bon nombre de femmes ne peuvent pas enregistrer une naissance, un mariage, un divorce ou le décès de leur mari. Sans cette validation, elles ne sont pas en mesure de fournir les preuves dont le gouvernement a besoin pour établir leur identité, leur âge et leur situation matrimoniale. En conséquence, elles ne peuvent pas jouir de droits civils et politiques.
- **Les traditions et les perceptions héritées du passé touchent la prise de décisions au sein des familles, y compris concernant l'accès des femmes à l'enregistrement des faits d'état civil.** Dans la société patriarcale de Guinée, les hommes sont traditionnellement responsables de communiquer avec les autorités, d'effectuer toutes les procédures juridiques ou officielles et de conserver les documents concernant tous les membres de la famille. Cela est perçu comme un moyen d'exercer le contrôle au sein d'une famille. Bien que les femmes ne soient pas soumises à une interdiction légale d'enregistrer les événements démographiques, cette perception traditionnelle les prive du pouvoir de le faire.

■ **Les femmes sont confrontées à des obstacles logistiques et culturels majeurs lors de l'enregistrement des événements vitaux.**

En Guinée, bon nombre de femmes doivent se déplacer sur de grandes distances pour enregistrer les événements vitaux. Cependant, elles manquent souvent des moyens de se déplacer, et ne peuvent quitter leur quartier sans la permission ou le consentement de leur mari.

■ **L'équité entre les genres en Guinée exige des changements stratégiques pour modifier les normes sociales.**

Le processus d'identification de groupes cibles doit accorder de l'attention aux problèmes concernant l'équité et les genres. Cela pourrait nécessiter une analyse distincte, afin qu'on puisse refléter les besoins des groupes mal desservis et les plus démunis.

INTRODUCTION

L'enregistrement des naissances, des mariages, des divorces et des décès en Afrique de l'Ouest suscite des préoccupations importantes à l'échelle internationale. Malgré des efforts importants et les investissements consentis par les autorités régionales et nationales, ainsi que par des partenaires de l'étranger, l'enregistrement des faits d'état civil concernant les filles et les femmes demeure un enjeu.

Réalité économique de la Guinée

Située en Afrique de l'Ouest, la Guinée est classée par les Nations Unies comme étant l'un des pays les moins développés, malgré son énorme potentiel économique.

La population de la Guinée se chiffrait à plus de onze millions de personnes en 2016, avec un taux de croissance naturel estimé à 2,8 %. En moyenne, une femme a 4,8 enfants. Bien que l'âge minimum légal du mariage soit de 18 ans pour les femmes et de 25 ans pour les hommes, 21 % des femmes sont déjà mariées à l'âge de 15 ans, alors que seulement 5 % environ des hommes le sont à l'âge de 18 ans (**Institut National de la Statistique 2016**).

L'un des plus grands défis auquel est confrontée la Guinée est la pauvreté persistante. Des données de 2010 indiquent que 55,2 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (**Banque mondiale 2017**). Cela touche particulièrement les secteurs sociaux de base et rend difficile pour l'État de fournir des services de santé et d'enregistrement des faits d'état civil adéquats et efficaces.

Le présent document souligne les lacunes de système ESEC et les obstacles socioculturels que les femmes doivent surmonter pour accéder à leurs droits civils et politiques. Afin d'étudier les normes sociales actuelles et de relever les obstacles à l'enregistrement des faits d'état civil, on a mis sur pied des groupes de discussion dans quatre communautés guinéennes, dont deux rurales (Mambia et Friguiagbe) et deux urbaines (Kindia et Dixinn). Des entrevues en profondeur ont également été menées auprès de divers intervenants. Les données recueillies étaient fondées sur les réponses obtenues durant les discussions des groupes et les entrevues, plutôt que d'après une base de données de l'ESEC. Ces réponses servent de point de départ à l'élaboration du présent document.

ÉTAT DE L'ESEC EN GUINÉE

La Guinée semble avoir accompli des progrès considérables dans le domaine de l'enregistrement des naissances. En 2012, 58 % des enfants de moins de 5 ans étaient enregistrés à la naissance ([Institut National de la Statistique 2012](#)). Ce taux est passé à 74.6 % en 2016, bien que seulement 35 % des parents aient pu présenter un certificat de naissance. Aucune distinction n'a été faite entre l'enregistrement des naissances des garçons et des filles ([Institut National de la Statistique 2016](#)).

Bien que les taux d'enregistrement des naissances semblent plus élevés à l'échelle nationale, ce n'est pas le cas dans les communautés étudiées, où les taux d'enregistrement des naissances, des mariages et des décès étaient toujours très faibles.

Dans l'ensemble, l'enregistrement des mariages a récemment connu une augmentation importante, ce qui peut être attribué au fait que, bien que de nombreux jeunes aient migré vers les zones urbaines et soient plus instruits, ils préfèrent célébrer leur mariage dans leur communauté d'origine.

Dans le village de Mambia, 27 mariages ont été enregistrés dans le centre d'enregistrement des faits d'état civil sur une période d'un an, tandis qu'à Kindia, ce nombre était beaucoup plus élevé, avec 110 mariages enregistrés sur une période de deux mois. Dans la commune de Dixinn (Conakry), 87 mariages ont été officiellement enregistrés, ce qui représente une amélioration remarquable.

L'enregistrement des décès reste problématique. Dans les communautés visitées, l'enregistrement des décès est presque au niveau zéro.

Il existe actuellement une source d'estimation de l'enregistrement des décès, qui indique que seulement 0,1 % à 0,5 % des décès ont été enregistrés en 2017 (Institut National de la Statistique 2017). Par exemple, sur les 15 169 décès prévus à Kindia en 2016, seulement 44, soit 0,3 %, ont été enregistrés. En outre, les décès des hommes sont plus susceptibles d'être enregistrés que ceux des femmes, 86 % des décès enregistrés à Kindia en 2015 concernant des hommes, dont 80 % étaient mariés et qui, pour la plupart, étaient des fonctionnaires.

IMPACT DE L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL SUR L'ÉQUITÉ ENTRE LES GENRES

Un système ESEC inefficace et des normes juridiques contradictoires peuvent entraîner une discrimination à l'encontre des filles dès la naissance. Plus tard, cela peut entraver l'accès à l'éducation, à l'identification officielle, aux voyages, à l'emploi, à la santé ou à l'héritage, et les empêcher d'exercer leurs droits civils et politiques.

Comme le système d'état civil de la Guinée ne fonctionne pas efficacement, bon nombre de femmes sont privées du droit de prouver leur naissance, leur mariage, leur divorce ou le décès de leur mari. Elles ne disposent donc pas des preuves exigées par les autorités pour établir leur nom, leur âge et leur situation matrimoniale, ce qui touche leur accès aux droits civils et politiques.

La protection du droit à l'état civil protège les droits humains

Des données d'ESEC de qualité permettent de relever et de corriger les inégalités dans l'accès aux services et l'exercice des droits civils. Le maintien d'un système ESEC efficace peut avoir des avantages positifs pour les femmes et les filles, leur permettant d'exercer leurs droits. Par exemple :

- Un document juridique peut aider les femmes à conserver leur part des biens et à jouir d'autres formes de protection en cas de divorce.
- Un certificat de mariage peut offrir un soutien juridique à une veuve pour qu'elle puisse exercer ses droits à l'héritage.
- L'enregistrement des naissances et des mariages peut permettre de révéler les mariages précoces et forcés et permettre aux femmes de recourir à la justice.

Lutte contre le mariage d'enfants

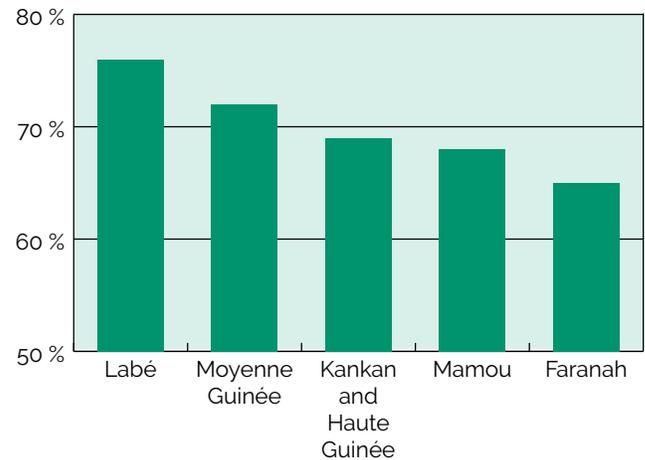
L'enregistrement des naissances, les certificats de naissance et leur lien avec l'identification contribuent à garantir l'accès des enfants à l'éducation et aux soins de santé, comme la vaccination. L'enregistrement des naissances peut également contribuer à protéger les enfants contre les mariages précoces, un risque qui a un impact unique sur les filles (**Bransky, Enoch et Long 2017**).

L'enregistrement des faits d'état civil tout au long de la vie est particulièrement problématique pour les femmes et les filles en Guinée, un pays qui affiche le huitième taux de prévalence du mariage des enfants le plus élevé au monde, d'après l'UNICEF.

Bien que l'âge légal du mariage soit de 18 ans, l'incidence des mariages d'enfants reste scandaleusement élevée. Plus de la moitié des

filles en Guinée sont mariées avant l'âge de 18 ans et 19 % sont mariées avant l'âge de 15 ans (**Filles, Pas Épouses 2018**). Le tableau suivant illustre la prévalence du mariage des enfants par région.

Prévalence du mariage des enfants chez les femmes de moins de 18 ans en Guinée



À l'échelle nationale, les inégalités entre les genres en matière d'enregistrement des naissances sont faibles, et les filles ont fait des progrès considérables pour combler les écarts entre les genres en matière de santé et de scolarisation. Cependant, étant donné le lien entre l'enregistrement des naissances et le mariage des enfants, l'absence d'enregistrement des naissances chez les filles a des conséquences à long terme préjudiciables pour les femmes et leurs enfants.

Il n'existe actuellement pas de statistiques officielles indiquant les taux d'enregistrement des naissances chez les filles et les femmes, et les moyennes nationales ne permettent pas de brosser un tableau complet de la situation. Certaines régions pilotes de Guinée ont accompli de grands progrès en matière d'état civil, tandis que d'autres régions sont encore confrontées à d'énormes défis pour mettre en place un système d'état civil viable. Une étude utilisant des données provenant de 106 pays, y compris des pays où les mariages d'enfants

sont interdits par la loi, révèle qu'il existe une forte corrélation entre une incidence plus faible des mariages d'enfants et des taux plus élevés d'enregistrement des naissances (**Hanmer et Elefante, 2016**).

OBSTACLES À L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL

Les femmes et les filles guinéennes se heurtent à un grand nombre d'obstacles socioculturels lorsqu'il s'agit d'enregistrer les événements vitaux. Cela va de l'emplacement physique des centres d'enregistrement aux rôles et responsabilités traditionnels.

Incohérences juridiques

Le système ESEC guinéen souffre actuellement de problèmes d'infrastructure, de difficultés d'organisation et de gestion des enregistrements et de contraintes en matière de ressources.

En Guinée, l'état civil repose sur plusieurs lois qui régissent l'organisation et le fonctionnement du système d'état civil, notamment le *Code civil*, le *Code des communautés locales* et le *Code de l'enfant*.

- Le **Code civil** définit les conditions d'enregistrement des naissances, des mariages, des divorces et des décès (**République de Guinée 2016**).
- Le **Code des communautés locales** définit les pouvoirs des autorités locales et reconnaît l'enregistrement des faits d'état civil comme étant une prérogative de la communauté. Il précise également les conditions de l'exercice de la fonction d'officier d'état civil (**2006 République de Guinée**).
- Le **Code de l'enfant** reconnaît l'enregistrement des naissances comme étant un droit fondamental de l'enfant (**République de Guinée 2008**).

Ces dispositions juridiques qui se chevauchent peuvent entraîner des incohérences et des malentendus entre les parties prenantes (**UNICEF 2019**).

Enjeux d'ordre logistique

Processus complexes

Les participants aux groupes de discussion ont décrit le processus complexe d'enregistrement des mariages. L'enregistrement d'un mariage exige :

- Le certificat de naissance des deux partenaires.
- Un certificat de résidence.
- Le consentement parental.
- Des photos de chaque partenaire.
- Une demande écrite à la main auprès de la mairie pour annoncer le jour du mariage.

Ces documents doivent être fournis au moins dix jours à l'avance. L'annonce du mariage doit être affichée dans un espace public de la communauté pendant au moins dix jours pour permettre à quiconque de s'opposer au mariage. Un mariage ne peut être célébré officiellement que si aucune objection n'a été reçue.

Compte tenu du faible taux d'alphabétisation de la Guinée (32 %) (**Banque mondiale 2014**), cette pratique d'affichage public d'une annonce pour l'ensemble de la communauté exclut une grande partie de la population.

L'enregistrement des décès est également un processus très compliqué. Les répondants n'avaient pas une idée claire de l'endroit ou de la façon de déclarer un décès. Même les officiers d'état civil n'avaient pas d'information claire sur ce qu'il faut faire exactement lorsqu'une personne décède pour s'assurer que l'enregistrement du décès est adéquat.

Difficulté d'accès aux services et à l'information

La distance est un obstacle majeur à l'enregistrement des événements vitaux, en particulier pour l'enregistrement des naissances et des décès, qui sont liés à de fortes pratiques culturelles. Selon les autorités, il existe actuellement 342 centres d'état civil primaires et six centres d'état civil secondaires en Guinée. Cela limite l'accès géographique aux personnes qui vivent à proximité de ces centres.

Les répondants des groupes de discussion se sont plaints de la distance importante à parcourir si l'on veut se rendre au centre de l'état civil. Bien qu'il existe actuellement un plan de création de centres d'état civil secondaires, l'extension des centres secondaires n'a pas été pleinement mise en œuvre. Les distances moyennes jusqu'aux centres d'état civil varient d'une communauté à l'autre, comme l'illustre le tableau ci-après.

Communauté	Distance par rapport au centre d'état civil
Mambia	40 km
Kindia	7 km
Dixinn	5 km

La distance limite l'accès à bon nombre de femmes qui n'ont pas de moyen de transport et qui ne peuvent pas quitter leur quartier sans la permission ou le consentement de leur mari.

Le processus est d'autant plus compliqué que l'obtention d'un certificat d'état civil nécessite deux visites dans les centres d'état civil : une première visite pour apporter tous les documents nécessaires, et une seconde pour récupérer le certificat dans un délai maximum de trois jours. Ce processus rend les femmes dépendantes de leur mari ou d'autres hommes, en particulier pour l'enregistrement des naissances, car il est difficile pour les

femmes de se rendre dans les bureaux d'état civil après l'accouchement et avec un nouveau-né. En outre, les femmes sont chargées d'un grand nombre de tâches ménagères et de responsabilités en matière de soins aux enfants, ce qui limite leur temps et fait tomber l'état civil au dernier rang de leurs priorités.

Parmi les autres difficultés logistiques liées à l'enregistrement des faits d'état civil, on peut citer les difficultés d'accès physique aux centres d'état civil pendant la saison des pluies et la répartition inégale et inéquitable du travail domestique et des soins aux enfants, ce qui signifie que les femmes sont souvent moins alphabétisées et peu en mesure de faire changer les choses.

Manque de sensibilisation

Il n'y a actuellement aucune pression publique exercée sur les gens pour qu'ils enregistrent officiellement leurs événements vitaux, et on comprend mal pourquoi l'enregistrement est important parmi les membres de la communauté, les travailleurs de la santé et même les officiers d'état civil. Plusieurs officiers d'état civil ont confirmé qu'ils n'avaient pas enregistré leur propre mariage ou le décès de leurs parents parce qu'ils ne voyaient pas l'importance de l'enregistrement.

- **Dans la commune de Mambia, dans la région de Kindia**, seulement 51 naissances ont été enregistrées en avril 2018. Cependant, les registres du centre de santé indiquent que 630 naissances ont eu lieu dans le centre et qu'une centaine d'autres sont survenues dans des postes de santé, bien que le nombre exact ne soit pas confirmé. Le taux d'enregistrement au sein de la communauté est donc inférieur à 10 %.

- **En ce qui concerne le district urbain de Kindia**, qui compte 171 000 habitants, seulement 144 naissances ont été enregistrées au cours des deux premiers mois de 2019, avec un total de 10 000 naissances par an dans les établissements de santé (environ 2 000 pendant la période de référence de deux mois). Dans ce cas, le taux d'enregistrement est même inférieur à 10 %.
- **Dans la municipalité de Friguiagbe**, de 2017 à 2019, 103 naissances seulement ont été enregistrées, avec un total d'environ 3 000 enfants nés dans des établissements de santé pendant la même période.
- **Dans la municipalité urbaine de Dixinn**, les taux d'enregistrement des naissances sont plus élevés, avec 269 naissances enregistrées entre le 1er janvier et le 14 février 2019. Le nombre total de naissances planifiées par an à Dixinn est d'environ 6 200, ce qui correspond à environ 550 naissances enregistrées par mois.

Les discussions de groupe et les entretiens ont permis de cerner les lacunes suivantes en matière d'information :

- **Travailleurs des centres d'enregistrement** – Les personnes travaillant dans les centres d'état civil (souvent des bénévoles ou des agents communautaires) manquent d'information de base sur le mode de fonctionnement, les dispositions juridiques qui sont en rapport avec leurs fonctions et les moyens de sensibilisation.
- **Dirigeants locaux** – Les maires manquent d'information sur l'importance de l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages et n'ont pas d'instructions écrites claires sur leur rôle dans l'enregistrement des événements démographiques.



Photo : Dominic Chavez / Banque mondiale

- **Partenaires communautaires** – Les travailleurs de la santé, les éducateurs, les dirigeants communautaires informels et les chefs religieux ne disposent pas de l'information de base et des aptitudes en matière de communication qui sont nécessaires si l'on veut encourager l'enregistrement des événements vitaux. Ces partenaires partagent également des idées fausses et des stéréotypes au sujet de l'enregistrement des événements démographiques, particulièrement en ce qui concerne les membres de la famille qui devraient participer au processus.
- **Public** – La population générale ne reçoit aucune information sur la nécessité d'enregistrer les événements vitaux. Lorsque des parents reçoivent un avis de naissance, les travailleurs de la santé leur expliquent rarement quoi en faire.
- **Participants aux groupes de discussion** – Il y a peu ou pas de sensibilisation à propos de la nécessité d'enregistrer les décès et les mariages. Les participants aux groupes de discussion ont confirmé unanimement qu'ils n'étaient pas au courant qu'un certificat de décès ou de mariage était requis, surtout parce que des cérémonies religieuses avaient déjà eu lieu.

En général, les femmes étaient plus sensibilisées que les hommes à l'enregistrement des naissances, car elles reçoivent de l'information pendant les campagnes de vaccination et d'autres activités liées à la santé dans la communauté. Cependant, elles ne sont pas convaincues de la nécessité de l'enregistrement des naissances.

Les hommes, en revanche, sont en grande partie mal informés sur le processus d'enregistrement. En outre, les hommes ne font pas confiance à l'information que les femmes apportent à la maison, préférant plutôt recevoir la confirmation d'un autre homme de la communauté.

La fourniture d'information aux membres de la communauté pourrait contribuer à garantir l'accès aux services d'état civil. En ce qui concerne l'enregistrement des naissances, les répondants percevaient généralement qu'un avis de naissance reçu de la part des centres de santé remplaçait le certificat de naissance délivré par l'officier d'état civil. Les travailleurs de la santé n'informent pas les mères et les pères de la procédure à suivre une fois qu'ils ont

reçu un avis de naissance. En ce qui concerne les décès, les répondants ont indiqué qu'ils ne se rendaient pas compte qu'ils devaient enregistrer les décès et qu'ils ne savaient pas où et comment le faire.

Normes sociales et culturelles

L'enregistrement des événements vitaux est généralement influencé par les normes et les constructions sociales liées à bon nombre de questions : naissances, décès, mariages, relations de pouvoir au sein de la famille, importance des documents officiels, rôle des autorités officielles et religieuses, attentes et croyances.

Bien que les gouvernements et les partenaires internationaux aient investi des ressources financières pour moderniser les systèmes ESEC en Guinée, des normes sociales et culturelles et des comportements généralisés sont encore très répandus. Les normes sociales héritées du passé placent les femmes guinéennes à un niveau social inférieur, ce qui se traduit par des disparités dans les taux d'enregistrement des faits d'état civil entre les hommes et les femmes.

Les normes sociales, les perceptions et les croyances personnelles des fonctionnaires, des autorités locales, des employés de l'état civil et du grand public figurent parmi les principaux obstacles à la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil et à la réduction des inégalités entre hommes et femmes. Cependant, cette affirmation n'est pas étayée par des preuves, car aucune recherche dans le domaine des normes sociales et des facteurs comportementaux liés à l'état civil n'a encore été menée en Guinée. Cette question devrait être étudiée plus à fond afin qu'on puisse mieux orienter les interventions.

Les normes sociales sont des règles de comportement que les individus préfèrent suivre conditionnellement en se basant sur les croyances suivantes :

- D'autres suivent la règle (*attentes empiriques*).
- D'autres s'attendent à ce que la personne suive la règle (*attentes normatives*).

Les normes sociales existent lorsque les deux types d'attentes sont satisfaites.

(Bicchieri 2006; Bicchieri 2016).

Comme la Guinée comporte une population musulmane importante, les considérations d'ordre religieux sont très fortes. Tous les événements vitaux font l'objet de cérémonies spécifiques qui se déroulent dans les mosquées.

Les perceptions généralisées et les normes sociales en Guinée sont les suivantes :

- Les cérémonies religieuses à l'occasion des naissances, des décès et des mariages l'emportent sur toutes les procédures civiles.
- L'enregistrement des décès ou des mariages est effectué par les personnes les plus riches et les fonctionnaires, notamment en ce qu'ils sont reliés aux successions.
- Après le décès d'un être cher, les gens devraient se lamenter et ne pas courir chercher des documents.
- Les enfants ont besoin d'un certificat de naissance pour aller à l'école, mais on aura le temps d'enregistrer leur naissance plus tard.
- Comme tout le monde reçoit un avis de naissance à l'établissement de santé, il n'est pas nécessaire de présenter d'autres documents.
- Seuls les hommes peuvent enregistrer les événements vitaux.

Bien que l'inefficacité de l'enregistrement des faits d'état civil touche à la fois les hommes et les femmes, le fait de ne pas être enregistré désavantage surtout les femmes. Pour les femmes, l'absence d'enregistrement du mariage signifie aucun droit à l'héritage et aucun droit après une séparation. Sans enregistrement du décès de son mari, la femme doit rester dépendante de la famille de celui-ci, sans droit à l'héritage.

Position de pouvoir au sein de la famille

La Guinée a hérité d'un certain nombre de traditions patriarcales qui influent sur les taux d'enregistrement des actes d'état civil. Traditionnellement, les hommes étaient chargés de communiquer avec les autorités, de veiller à toute procédure juridique ou officielle et de conserver les documents de tous les membres de la famille. Cette pratique est perçue comme étant une méthode de contrôle au sein de la famille, car la personne qui détient les documents conserve un contrôle total sur toutes les procédures officielles potentielles. Tous les liens et relations avec les autorités sont l'apanage des hommes. En effet, la plupart des autorités sont des hommes (**Terriennes, Vallerey et Braibant 2018**), et les femmes affichent des taux d'alphabétisation très faibles par rapport aux hommes (**Institut de statistique de l'UNESCO 2014**).

Sur le plan juridique, les femmes sont autorisées à s'adresser aux centres d'enregistrement pour faire enregistrer les événements démographiques. Cependant, en raison des perceptions traditionnelles, elles ne sont pas habilitées à le faire. Bien qu'elles apportent de l'argent de poche à la famille, lequel peut être utilisé pour payer les documents d'enregistrement, les femmes manquent de confiance et de sensibilisation à l'égard du processus.

Les officiers d'état civil des quatre centres d'état civil ont confirmé que les hommes étaient responsables de l'enregistrement des événements démographiques. Personne ne se souvenait d'un seul cas d'enregistrement par une femme.

Processus d'enregistrement des naissances

Après l'accouchement, les femmes restent généralement dans l'établissement de santé pendant environ six heures et sont accompagnées à la maison par une parente plus âgée. Bien que l'avis de naissance doit être fourni par l'établissement de santé au moment de la naissance, la mère ne connaît pas le nom de son enfant avant le baptême, car c'est le père qui doit choisir le nom. Si le père n'est pas présent, cette décision est prise par un parent masculin ou un ami du père.

Lorsqu'une femme revient de l'hôpital, elle remet à son mari l'avis de naissance qu'elle a reçu au centre de santé. Pendant les sept jours suivant la naissance, l'enfant n'a pas de nom et la mère n'est pas autorisée à quitter la maison. Le 7^e jour, l'enfant est baptisé et on lui donne un nom, et la mère est libre de sortir. Les enfants qui ne survivent pas la première semaine sont enterrés anonymement, souvent sans enregistrement de naissance ou de décès.

Habituellement, la naissance est célébrée lors du baptême au cours d'une cérémonie religieuse. Les invités apportent une petite contribution financière comme cadeau pour le

nouveau-né. Si celle-ci est bien gérée, une partie peut être utilisée pour effectuer l'enregistrement de la naissance.

Enregistrement des mariages

En général, ce sont les hommes qui mettent en œuvre l'enregistrement civil du mariage. Malheureusement, les hommes et les femmes sans instruction ne connaissent pas bien l'enregistrement des mariages et n'en voient pas la nécessité. Beaucoup d'hommes s'opposent à l'enregistrement officiel du mariage, car celui-ci est perçu comme donnant trop de droits aux femmes. Les hommes craignent que l'enregistrement ne rende la femme plus confiante quant à sa position dans sa famille et son mariage. Comme l'a expliqué une des personnes interrogées, cela la rendrait « trop sûre que son mari ne la quittera pas et elle ne ferait pas d'efforts supplémentaires pour plaire à celui-ci ».

Les hommes s'opposent également à l'enregistrement du mariage parce qu'ils craignent que leur femme n'hérite de leurs biens en cas de séparation. En outre, un certificat officiel représente un engagement très solide entre mari et femme, rendant « impossible pour l'homme d'avoir des relations avec d'autres femmes ».

Traditionnellement, les mariages sont célébrés religieusement, et l'imam offre généralement une confirmation de mariage. En conséquence, les gens ne voient pas la nécessité d'enregistrer officiellement le mariage. Même après une cérémonie religieuse, un couple doit avoir une cérémonie civile et effectuer l'enregistrement du mariage, ce qui implique des frais supplémentaires.



Photo : Dominic Chavez / Banque mondiale

Enregistrement des décès

Les taux d'enregistrement des décès sont très faibles. À Kindia, aucun décès n'a été enregistré en 2019, alors qu'à Dixinn, seulement trois décès ont été enregistrés. À Mambia, seulement 100 décès ont été enregistrés sur une période de huit ans. Il est important de noter que les citoyens doivent déclarer un décès dans les trois jours. Passé ce délai, tous les décès doivent être déclarés au tribunal.

L'enregistrement des décès est compliqué, car il est lié à un grand nombre de pratiques et de croyances culturelles. Comme les enterrements doivent avoir lieu entre deux prières, les gens sont habituellement enterrés quelques heures après leur décès. Pendant ce temps, les membres de la famille sont en deuil et n'ont pas le temps d'obtenir une confirmation de décès et de respecter la date limite officielle pour enregistrer un décès.

L'enregistrement des décès est soumis aux croyances et pratiques suivantes :

- Vous ne parlez jamais du défunt après son décès. Vous le laissez reposer en paix.
- Si un enfant meurt, il sera un intermédiaire entre les parents et Dieu et pourra demander des faveurs pour sa famille. Les parents et les proches ne devraient pas pleurer ou souffrir.
- La demande d'un certificat de décès est un processus douloureux pour les proches du défunt.
- Un tel document n'est pas nécessaire, sauf en cas de problèmes relatifs à la succession ou à la propriété.
- L'inhumation dans un cimetière coûte environ 100 000 francs (10 USD). En conséquence, bon nombre de personnes ont tendance à être enterrées à proximité de leur maison.

- Il n'y a pas d'obligation d'inhumer dans des endroits précis et aucun document n'est requis, même pour l'inhumation dans les cimetières.
- L'enregistrement des décès n'est pas obligatoire.

Perception de la valeur et de l'importance de l'enregistrement

L'enregistrement n'est pas nécessaire.

La perception générale de l'enregistrement des faits d'état civil est qu'il n'est pas important pour les citoyens, mais qu'il s'agit plutôt d'une exigence de l'État. Les répondants des groupes de discussion ont confirmé qu'à part le certificat de naissance, qui peut être utilisé pour inscrire un enfant à l'école et obtenir une pièce d'identité, les documents émis par le gouvernement sont considérés comme étant totalement inutiles.

Il est important de noter qu'en général, les Guinéens célèbrent religieusement les naissances et les mariages et organisent des funérailles religieuses. En ce qui concerne les musulmans, les traditions religieuses liées à la naissance, au décès ou au mariage sont beaucoup plus importantes que l'état civil. En outre, les mosquées conservent des dossiers de tous les événements démographiques, et certaines offrent des documents qui ont une valeur émotionnelle plus élevée que les certificats émis par le gouvernement.

Certains participants aux groupes de discussion estimaient que la délivrance de certificats de naissance en grand nombre au cours d'une campagne ad hoc n'augmentait pas la valeur de l'enregistrement et perpétuait l'idée générale selon laquelle l'État et les projets internationaux seuls en avaient besoin. En général, les citoyens ne comprennent pas la nécessité d'enregistrer leurs événements démographiques.

L'enregistrement officiel du mariage est considéré comme étant inutile. La plupart des répondants des groupes de discussion ne voyaient pas la valeur de la cérémonie officielle après la cérémonie religieuse. Dans les centres d'état civil, le mariage est perçu comme étant une cérémonie en soi, et il est impossible de déclarer le mariage sans une cérémonie.

L'enregistrement des décès est considéré comme étant un processus inutile.

L'enregistrement est coûteux.

Actuellement, l'enregistrement des événements vitaux est un service payant, bien que certaines campagnes offrent l'enregistrement gratuit des naissances. Les groupes de discussion dans les zones rurales ont confirmé que les parents attendent généralement les campagnes d'enregistrement pour enregistrer la naissance de leurs enfants parce qu'ils ne sont pas disposés à payer. Cela signifie que bon nombre de parents dépassent le délai d'enregistrement des naissances et devraient déclarer une naissance au tribunal.

Pendant longtemps, le gouvernement guinéen a imposé une taxe par habitant. Bien que cette taxe ait maintenant été annulée, les citoyens craignent que l'enregistrement de tous leurs enfants n'entraîne des paiements supplémentaires à l'État.

En Guinée, les coûts des services d'état civil peuvent varier considérablement, car ils sont fixés par le conseil de chaque communauté. Au sein des communautés rurales, les prix des services d'enregistrement sont plus élevés, le prix d'enregistrement des naissances s'échelonnant entre 3 000 francs (0,30 USD) et 10 000 francs (1,10 USD).

Dans les zones urbaines, comme à Kindia et à Dixinn (Conakry), les prix varient entre 3 000 francs (0,30 USD) et 5 000 francs (0,50 USD). Dans les communautés rurales (Mambia et Friguiagbe), l'enregistrement des naissances coûte 10 000 francs (1,10 USD).

L'enregistrement d'un décès coûte encore plus cher, allant de 5 000 francs (0,50 USD) à 20 000 francs (2,20 USD). Les coûts supplémentaires sont liés à l'obtention d'une confirmation de décès auprès d'un établissement de santé ou d'un travailleur de la santé. Si vous invitez quelqu'un pour confirmer le décès, les frais supplémentaires peuvent atteindre 60 000 francs (6,50 USD).

L'enregistrement d'un mariage est le plus coûteux, allant de 30 000 francs (3 USD) à 50 000 francs (5 USD) dans les zones urbaines, et jusqu'à 100 000 francs (11 USD) dans les zones rurales.

Il convient de mentionner que les cérémonies religieuses sont considérées comme étant plus importantes que les cérémonies civiles, et que les gens dépensent au moins 50 000 francs (5 USD) pour les cérémonies tenues dans les mosquées, comme les baptêmes, les mariages et les funérailles. Les frais d'enregistrement des faits d'état civil constituent une charge supplémentaire pour les familles, car les cérémonies civiles ne remplaceront pas les cérémonies religieuses.

La plupart des répondants des groupes de discussion ont déclaré qu'un déplacement au bureau de l'état civil coûte au moins 10 000 francs (1 USD) et qu'au moins deux déplacements sont nécessaires si l'on veut compléter le processus de l'état civil.

Autres considérations

Le coût de l'enregistrement est assez élevé, étant donné qu'une grande partie du pays est pauvre. Toute dépense supplémentaire doit être soigneusement planifiée, et son degré de priorité doit être établi. Bien que certaines familles obtiennent un certificat de naissance pour tous les enfants, le temps et les circonstances peuvent signifier qu'elles peuvent enregistrer la naissance de certains enfants, mais pas d'autres.

Les garçons sont généralement privilégiés en ce sens, car l'obtention d'un certificat de naissance est davantage une priorité pour les garçons que pour les filles. Bien qu'il n'y ait pas de grande différence entre les taux d'enregistrement des naissances des garçons et des filles, il y a plus de chances qu'une fille soit enregistrée plus tard pendant la période d'enregistrement officiel de six mois. Il n'est pas rare que, dans la même famille, un garçon ait un certificat de naissance, alors que sa sœur n'en a pas. Cela est dû à la

perception selon laquelle l'éducation et les autres droits ne sont pas importants pour les filles, qui sont destinées à devenir épouses et mères.

CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

Les femmes guinéennes sont bien placées pour communiquer des messages sociaux importants à leur famille et à leurs proches. La prochaine étape dans la promotion de l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès consiste à habiliter les femmes, à leur expliquer leur rôle et à leur offrir les outils dont elles ont besoin pour agir et être les principaux moteurs du changement.

Des efforts sont faits pour rendre l'enregistrement des faits d'état civil gratuit pour tous en Guinée et pour employer des fonctionnaires dûment formés et capables de fournir des services efficaces.

Photo : Dominic Chavez / Banque mondiale



Cela permettrait aux centres de fournir de l'information aux femmes et à leurs maris. Une stratégie conjointe pour le changement social, selon laquelle chaque partie prenante concernée a un rôle et des domaines d'intervention spécifiques, contribuerait à changer les perceptions de la population en général, mais aussi les perceptions de ceux qui sont directement ou indirectement impliqués dans la prestation des services (officiers d'état civil, travailleurs de la santé, éducateurs, maires, chefs de village, chefs de district, chefs religieux, ONG).

La commission intersectorielle de coordination pour la réforme et la modernisation de l'état civil a été créée en tant que mécanisme de coordination et se réunit chaque trimestre. Ce groupe a le pouvoir d'approuver les politiques relatives à l'état civil et de présenter des propositions ou des approches conjointes.

La stratégie de réforme et de modernisation de l'état civil étant validée par toutes les parties prenantes, la direction nationale de l'état civil prévoit convoquer plus souvent le comité et élaborer des mécanismes semblables à l'échelon régional. Bien que cela permettra d'assurer une meilleure coordination, à ce stade, aucune organisation de femmes n'est représentée.

La stratégie est le résultat de ce processus de consultation de toutes les parties prenantes au niveau central ainsi qu'au niveau décentralisé (régional, préfectoral, communal et communautaire), public et non étatique ainsi qu'à celui des partenaires du développement. Dans ce contexte, il convient de souligner que cette stratégie constitue le cadre de référence pour toutes les interventions dans le domaine de l'état civil en Guinée au cours des cinq prochaines années.

PRINCIPAUX FACTEURS DE SUCCÈS

Les mesures suivantes sont nécessaires si l'on veut lever les obstacles à l'enregistrement des événements démographiques et promouvoir l'équité entre les genres en Guinée :

RECHERCHE – Recherches approfondies sur les normes sociales, les pratiques et les croyances actuelles afin de relever et d'éliminer les goulots d'étranglement dans le processus de l'enregistrement des faits d'état civil. Cela nécessitera des recherches formatives.

STRATÉGIE – Une stratégie pour changer les normes sociales en Guinée. Cela signifie qu'il faut déterminer les groupes cibles qui tiennent compte des questions d'équité et d'égalité entre les genres. À cette fin, les groupes qui sont mal desservis et les plus démunis peuvent exiger une analyse distincte. Par exemple, la communication avec un groupe religieux minoritaire permettra très probablement de s'appuyer sur les chefs religieux locaux et nationaux, tandis que les facteurs religieux peuvent ne pas avoir une influence significative pour le reste de la population. Un programme d'habilitation des femmes peut constituer un excellent point d'accès à l'information et aux conseils sur l'enregistrement des mariages et des divorces pour les femmes.

PARTICIPATION DES FEMMES – Participation active des femmes et des associations de femmes à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la stratégie. Des associations de femmes devraient participer à tous les groupes de consultation et mécanismes de coordination afin de promouvoir l'enregistrement des faits d'état civil dans le pays.

INCLUSION DES ASSOCIATIONS DE

FEMMES – La participation des associations de femmes pour réduire les lacunes en matière d'enregistrement et donner aux femmes les moyens d'agir dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil est importante. Une attention particulière devrait être accordée aux groupes et organisations dont la majorité des membres actifs sont des femmes, comme les associations familiales et scolaires (ou leurs équivalents).

PLANIFICATION ADÉQUATE – Un plan opérationnel qui définit clairement les participants pour chaque région particulière. C'est essentiel, du moins dans les zones prioritaires où des approches à la base seront mises en œuvre pour refléter le paysage de chaque milieu local. La recherche et les consultations peuvent mettre au jour d'autres groupes prioritaires influents, comme les masseurs traditionnels pour les femmes enceintes, les comités de santé communautaire ou les groupes communautaires influents concernés par des questions de développement plus larges qui peuvent avoir un lien avec l'enregistrement.

DIALOGUE – L'inclusion de l'enregistrement des faits d'état civil comme élément important dans les discussions sur la santé, les droits humains, les droits des femmes, la protection des enfants, la gouvernance, etc.

RÉUNIONS DE GROUPE – Réunions communautaires tenues dans tout le pays séparément avec des hommes et des femmes qui ont été difficiles à atteindre, comme ceux appartenant à des groupes ethniques culturels ou traditionnels et les pauvres des zones rurales. Ces mesures devraient être prises avant qu'on puisse élaborer des mesures visant à contrecarrer les conditions qui ont un effet dissuasif

sur l'enregistrement. Ce travail devrait comprendre des recherches visant à déterminer les croyances culturelles et les autres conditions qui ont un effet dissuasif sur l'enregistrement. Il est important de s'assurer que les personnes qui assistent à ces réunions sont vraiment représentatives. Les femmes devraient être pleinement associées à ce processus, et leurs préoccupations et opinions devraient être prises en considération.

APPROCHE DE COMMUNICATION – On devrait utiliser la communication sur le changement social et comportemental pour :

- Stimuler le dialogue communautaire et sensibiliser les femmes au problème.
- Mieux faire connaître, par exemple, l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil, tant chez les femmes que chez les hommes.
- Promouvoir un changement d'attitude, par exemple en ce qui concerne la nécessité de l'enregistrement des mariages et les personnes au sein de la famille qui peuvent interagir avec les autorités pour assurer l'enregistrement des faits d'état civil.
- Réduire la stigmatisation.
- Créer une demande d'information et de services.
- Plaider auprès des décideurs et des leaders d'opinion en faveur d'approches efficaces pour augmenter les taux d'enregistrement des faits d'état civil.
- Promouvoir les services d'enregistrement de tous les événements vitaux.
- Améliorer les compétences et les sentiments d'auto-efficacité, par exemple, en enseignant aux femmes pourquoi elles devraient enregistrer les divorces.

ACCENT MIS SUR LES COMMUNAUTÉS

RURALES – Il est important d'inclure les zones rurales dans toute campagne visant à communiquer avec les femmes, à les informer et à les éduquer à propos des questions liées à l'état civil. Un mois, une semaine ou une journée d'enregistrement national devrait être envisagé, avec des kiosques d'information dans les marchés locaux pour atteindre les femmes rurales. Souvent, le jour du marché est leur seul moment de contact avec le monde extérieur. Dans le cadre de cette initiative, les stations de radio locales devraient diffuser des messages sur les exigences et les avantages de l'enregistrement. Elles devraient également annoncer où et quand les kiosques d'information seront installés. Dans la mesure du possible, l'officier d'état civil local doit être présent pour que les naissances récentes puissent être enregistrées sur place. Bien que ce processus puisse être intensif, il peut être extrêmement efficace pour atteindre les femmes rurales et les femmes des zones urbaines pauvres qui, auparavant, n'enregistraient pas les événements démographiques touchant leur famille.

SENSIBILISATION DES MÉDIAS – Une autre approche valable consiste à diffuser des émissions d'information et d'éducation à la radio communautaire à des moments clés de la journée – idéalement, lorsque les femmes peuvent les écouter pendant qu'elles font les travaux ménagers, qu'elles travaillent dans les champs ou qu'elles sont à l'extérieur.

Il est important d'obtenir la participation et l'engagement des chefs tribaux, des anciens des villages, des chefs religieux et spirituels, des accoucheuses traditionnelles, des dirigeants communautaires et des faiseurs d'opinion, des groupes de femmes, des politiciens à tous les niveaux, des personnes qui célèbrent des mariages, des établissements scolaires et autres pour assurer le succès du programme d'amélioration de l'enregistrement, notamment au niveau communautaire.

L'accent devrait être mis sur l'habilitation des femmes pour qu'elles puissent agir dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil.



Le présent article a été rédigé par Dorina Andreev, consultante pour le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil. Il fait partie de la série de synthèses de connaissances sur le genre et les systèmes ESEC, qui a été élaborée par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, en partenariat avec Open Data Watch.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier et technique du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada. Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles du CRDI ni de son Conseil des gouverneurs.

*Citation recommandée : Andreev, Dorina. 2019. **Équité entre les genres en Guinée : Comment les normes sociales touchent l'enregistrement des faits d'état civil des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest**. Série de synthèses de connaissances sur le genre et les systèmes ESEC. Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil, Centre de recherches pour le développement international, Ottawa (Ontario).*

© Centre de recherches pour le développement international, 2019

RÉFÉRENCES

Banque mondiale, *Guinea Country Profile*, 2017, databank.worldbank.org/data/views/reports/reportwidget.aspx?Report_Name=CountryProfile&Id=b450fd57&tbar=y&ddy&inf=n&zm=n&country=GIN.

Banque mondiale, *Taux d'alphabétisation, total des adultes (% des personnes âgées de 15 ans et plus)*, 2014, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.ADT.LITR.ZS>.

Bicchieri, Christina, *Norms in the Wild: How to Diagnose, Measure, and Change Social Norms*, New York (N.Y.), Oxford University Press, 2016, journals.openedition.org/oeconomia/2980?lang=en.

Bicchieri, Christina, *The Grammar of Society: The Nature and Dynamics of Social Norms*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, [cambridge.org/core/books/grammar-of-society/2B063E9C9621C2340DEFB2BE15B3AEA5](https://www.cambridge.org/core/books/grammar-of-society/2B063E9C9621C2340DEFB2BE15B3AEA5).

Bransky, Rosa, Jessica Enoch et Cecily Long, *Child Marriage in Sierra Leone and Guinea: Cultural Roots and Girl Centred Solutions*, 2017, docs.wixstatic.com/ugd/1770d8_a9bc1ddb4c8a4c1c8c72b41626002932.pdf.

Filles, Pas Épouses, *2018 Child marriage in Guinea*, girlsnotbrides.org/child-marriage/guinea/.

Hanmer, Lucia et Marina Elefante, *The Role of Identification in Ending Child Marriage*, Washington (D.C.), Banque mondiale, 2016, openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25184.

Institut National de la Statistique, ministère du Plan, *Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDS-MICS)*, Conakry, Guinée, 2013, <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR280/FR280.pdf>.

Institut National de la Statistique, ministère du Plan et de la Coopération Internationale, *Rapport de l'enquête par grappes à indicateurs multiples*, 2016, stat-guinee.org/index.php/publications-ins/rapports-d-enquetes/category/86-enquetes-demographiques-et-de-sante-et-enquetes-mics.

Institut National de la Statistique, ministère du Plan et de la Coopération Internationale, *Report of the evaluation of registration of civil data in the communes of Conakry, Kindia and Mamou*, 2017.

République de Guinée, ministère de la Justice, *Nouveau Code civil*, 2016, mccguinee.com/wp-content/uploads/2017/01/NOUVEAU-CODE-CIVIL-DE-LA-REPUBLIQUE-DE-GUINEE-Fevrier-2016.pdf.

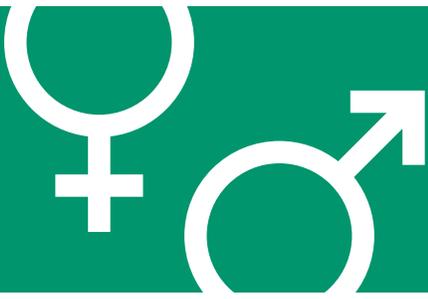
République de Guinée, *Code des collectivités locales en République de Guinée*, 2006, pseau.org/outils/ouvrages/snape_code_des_collectivites_locales_en_republique_de_guinee_2006.pdf.

République de Guinée, *Code de l'enfant guinéen*, 2008, ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/98741/117564/F-1366184401/GIN-98741.pdf.

Terriennes, Marie Vallerey et Sylvie Braibant, *En Guinée, les femmes se battent contre l'absence de parité dans le gouvernement*, 2018, information.tv5monde.com/terriennes/en-guinee-les-femmes-se-battent-contre-l-absence-de-parite-dans-le-gouvernement-240268.

UNICEF, *Overview of the civil registration system in Guinea*, 2019, data.unicef.org/resources/crvs/guinea/.

UNESCO, Institut de statistique, *Éducation et alphabétisme en Guinée*, 2014, <https://fr.unesco.org/countries/guinee>.



LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems